

## NEGOCIATIONS SUR LA REVALORISATION DES METIERS DE GREFFE Lettre ouverte à Monsieur le Directeur des Services Judiciaires

Paris, le 18 septembre 2023

Monsieur le Directeur des Services Judiciaires,

Après une mobilisation massive et inédite des personnels de greffe le 3 juillet dernier, qui a fortement perturbé le service public de la Justice, le Ministère de la Justice a accepté la signature d'un protocole d'entrée en négociations qui a débuté le 6 septembre dernier.

A l'issue des deux premières réunions, qui jusqu'à présent n'ont portées que sur l'indiciaire et le statutaire des greffiers (en raison de l'urgence à déterminer l'enveloppe indiciaire 2023 de ces derniers avant le 4 octobre prochain, avant que cette enveloppe ne soit définitivement perdue), des propositions intéressantes s'inscrivant dans le cadre des promesses formulées par le Garde des Sceaux ont été faites à cette profession.

En effet, vous avez annoncé d'une part, la création d'un corps de catégorie A (grille de A type et non de « petit A ») dédiée au greffier dans le cadre de son évolution de carrière et d'autre part, la revalorisation de la grille des greffiers qui resteraient B en attendant d'avoir l'ancienneté requise pour accéder à ce corps de A.

Or, si en qualité de première organisation syndicale représentative des personnels de greffe, l'UNSa SJ considère que ces annonces constituent une avancée nouvelle après des années de fin de non-recevoir sur ce sujet, elle ne peut se satisfaire du manque d'ambition pour les greffiers qui semble se profiler à travers les quelques informations que vous avez bien voulu nous transmettre.

L'UNSa SJ, syndicat progressiste et responsable, a souhaité s'inscrire pleinement dans le cadre du dialogue social et laisser la chance à la négociation. Nous n'avions donc pas appelé, jusqu'à présent, à la mobilisation. Cependant, force est de constater que le temps presse (il ne nous reste plus que 2 semaines pour aboutir à un accord) et les propositions concrètes que vous nous avez soumises sont bien trop éloignées des attentes et de la réalité du terrain :

- 49 euros brut d'augmentation pour 38 % de la profession ;
- entre 59 et 64 euros brut d'augmentation pour 12 % de la profession.

Il s'agit donc d'une proposition de revalorisation inférieure à 53 euros net (et encore, dans le meilleur des cas) pour 50 % de la profession, avec une « promesse » de promotions en catégorie A dont nous ignorons toujours la volumétrie.

L'UNSa SJ considère qu'il s'agit là d'un manque de considération pour les greffiers et d'une proposition indécente, à l'heure où le Ministère évoque un « budget historique » et fait le choix de dépenser des sommes très importantes pour recruter des effectifs non pérennes, sans penser à ses agents fonctionnaires (il a quand même fallu tordre le bras à l'administration pour obtenir cette entrée en négociation...).

C'est pourquoi, l'UNSa SJ a déposé vendredi dernier un préavis de grève pour le jeudi 21 septembre ! Ce préavis vous laisse un délai de 5 jours pour proposer un vrai projet ambitieux à la table des négociations. Cette fois, il sera inutile de nous indiquer « vu la mobilisation d'hier, ou vu vos insatisfactions, je vais tenter de renégocier avec la Fonction Publique et je reviendrai vers vous dans quelques heures ou la semaine prochaine... ». L'UNSa ne souhaite plus perdre de temps.

Evaluer l'intérêt d'une grille indiciaire prend du temps, vous le savez, puisque cela nécessite de faire des calculs échelon par échelon, de prendre en compte le nombre d'agents dans chaque échelon... (ainsi, il est inutile de proposer d'augmenter de 19 points un échelon comprenant 3 agents seulement quand on propose 10 points pour un échelon en comprenant 465...!). Vu les courts délais qu'il nous reste, il est de votre responsabilité d'arriver à la table des négociations avec un projet sérieux et définitif qui permette de continuer sereinement ce processus de négociations.

Si tel n'était pas le cas, nous n'aurons d'autre choix que de maintenir notre appel à une journée Justice Morte le 21 septembre.

Le bon fonctionnement du service public de la Justice sur cette journée dépend donc de la volonté de notre Ministère d'accorder, ou pas, son soutien à ses greffiers.

Les greffiers souffrent d'un sentiment profond de mépris qui ne sera pas réparé par 49 euros brut, ils sont en colère du manque d'ambition de leur ministère de tutelle pour leur profession d'autant que dans le même temps, leur administration leur en demande toujours plus (permanences JLD/HO sans astreintes, hausses exponentielles des formations de stagiaires, complexification des procédures...) avec des conditions de travail toujours plus dégradées.

Nous ne reviendrons pas sur nos revendications en faveur des personnels de greffe que vous connaissez déjà (cf. nos propositions transmises le 29/08/23) : cette valorisation est une nécessité et une urgence.

De plus, elle s'inscrit pleinement dans les projets de l'Union Européenne. Lors de l'assemblée générale de l'Union des greffiers européens (E.U.R.) qui s'est tenue ce jeudi à Prague, et dont l'UNSa SJ est membre, il a été rappelé que « l'UE s'efforce actuellement de faire tomber les barrières au niveau des services judiciaires afin de s'aligner sur le modèle allemand des Rechtspfleger », lesquels sont largement reconnus statutairement pour leurs compétences.

Monsieur le Directeur des services judiciaires, il y a quelques années vous avez été à la tête de la sous-direction des greffes. Vous connaissez très bien le quotidien et la valeur de ses agents, vous connaissez parfaitement leurs contraintes, leur investissement et leur rôle essentiel dans les juridictions, les SAR et l'administration centrale.

Soutenez les greffiers ! Aidez-les ! Vous en avez le pouvoir, montrez-leur que vous en avez la volonté ! Ils en ont besoin et le service public de la justice également.

Le Bureau National de l'UNSa Services Judiciaires